

# Pendant Octobre Rose 2024 je participe au « Mois du dépistage du cancer du col de l'utérus au CHVM »

➔ au service Gynécologie-Obstétrique du  
Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne

➔ sans rendez-vous !

En France chaque année :

- 200 000 tests de dépistage anormaux dont 32 000 lésions précancéreuses ou cancéreuses
- 3000 nouveaux cas diagnostiqués
- 1100 décès
- 90 % des cancers du col de l'utérus pourraient être évités grâce au dépistage
- Plus de 10 millions de femmes se font dépister régulièrement. Et vous ?

## 4 choses importantes à savoir

### 1. Le cancer du col de l'utérus

Il est causé par des virus appelés "papillomavirus humains" (HPV). Très fréquents, ces virus se transmettent le plus souvent lors de rapports sexuels. Il arrive que l'infection due aux HPV entraîne des lésions au niveau du col de l'utérus, qui peuvent évoluer vers un cancer.

### 2. Le dépistage, pour qui ? pour quoi ?

Un test de dépistage pour les femmes se réalise tous les 3 ans entre 25 et 29 ans, après 2 tests normaux réalisés à un an d'intervalle, puis tous les 5 ans entre 30 et 65 ans.

Il permet de repérer le plus tôt possible d'éventuelles lésions précancéreuses au niveau du col de l'utérus, de les surveiller ou de les soigner et ainsi, de prévenir l'apparition d'un cancer. Si un cancer est détecté tôt, en général, les soins seront plus légers et permettront de préserver davantage la fertilité.

### 3. Comment se déroule l'examen ?

L'examen se fait en position gynécologique. Le professionnel de santé prélève délicatement des cellules au niveau du col de l'utérus afin de les analyser. Cela prend quelques minutes, et n'est pas douloureux. Le prélèvement est envoyé à un laboratoire pour analyse.

- Si aucune cellule anormale ou présence de virus n'est détectée, n'oubliez pas de refaire le test de dépistage tous les 3 ans entre 25 et 30 ans, puis tous les 5 ans, entre 30 et 65 ans.
- Si des cellules anormales et/ou la présence de virus sont détectées, cela ne signifie pas nécessairement que vous avez un cancer. Le Service Gynécologie-Obstétrique du CHVM vous indiquera les examens complémentaires nécessaires et vous orientera.

### 4. Comment se faire dépister au CHVM pendant Octobre Rose ?

Présentez-vous sans rendez-vous du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024 inclus, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h au Bureau des Admissions au rez-de-chaussée de l'hôpital avec votre carte Vitale, la photocopie de votre carte de mutuelle, et la photocopie de votre carte d'identité. Vous serez ensuite accueillie au service Gynécologie-Obstétrique. À bientôt !

